



2. Considérations particulières

Le Conseil communal a pris acte de ces intentions et en a débattu. Les *BKW Energie SA* nous demandent donc si la commune veut profiter de leurs nouvelles fouilles afin d'alimenter directement l'éclairage public par de nouveaux candélabres. Il faut savoir aussi que sans ces travaux, Sceut pourrait se retrouver sans lumière pour certains secteurs. Les poteaux en bois sont la propriété de la commune sous sa responsabilité. La commune ne participera que pour la partie d'éclairage public sur la longueur effective et non pas sur la distance totale de la mise sous terre à travers chemins et champs.

Le raccordement se fera dans un buffet mixte avec compartiment communal comprenant le tableau de l'éclairage public.

Les travaux communaux consisteront à :

- Utiliser les fouilles du réseau de *BKW* pour la pose de nos câbles dans un tuyau EP80

- Pose de nouveaux candélabres équipés de luminaires 20LED 35W équipés de dynadimmer *.
- Alimenter les candélabres de deux secteurs, à la rue des Laivattes et à la rue Dos le Mont.
- Pose d'un buffet et tableau EP.
- Nouveau raccordement de 10A, alimentation de mise sous câble de la ligne aérienne.

**Le dynadimmer est un système local de gestion de la gradation de l'éclairage et peut piloter le passage en puissance réduite de 5 périodes. Ceci permet de maximiser les économies d'énergie tout en respectant les besoins de chaque application.*

3. Coûts des travaux, génie civil

Participation sur fouille rue des Laivattes
Protection de câbles dans fouilles avec un PE80
Fondations nouvelles pour candélabres 4pces Fr. 19'000.-

Participation sur fouille rue Dos le Mont
Protection de câbles dans fouilles avec un PE80
Fondations nouvelles pour candélabres 7 pces Fr. 26'000.-

4. Coûts des travaux, éclairage public

Matériel d'éclairage, 11 candélabres et
Luminaires 20LED 35 W dont un à 61 W carrefour route cantonale
Démontage de l'ancien réseau, montage et raccordement

Rue des Laivattes	Fr. 20'000.-
Rue Dos le Mont	Fr. 36'000.-
Divers et imprévus	Fr. 9'000.-
Total TTC	Fr.110'000.-

5. Considérations financières

La dépense sera financée par voie d'emprunt.

6. Préavis des autorités

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics et énergie ainsi que le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 3 février 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire

Michel Guerdat